

« FORUM » : Programme des Nations Unies pour l'environnement

« QUESTION » : Préserver les espaces maritimes des déchets

« SOUMIS PAR » : Bénin

---

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement,

*Rappelant*, sa résolution UNEP/PP/INC.1/10 adoptée le 9 septembre 2022 et ses précédentes résolutions relatives aux mesures pour renforcer la coopération internationale dans les domaines des déchets plastiques notamment en milieu marin,

*Rappelant*, les objectifs de convention des Nations Unies sur le droit de la mer mise en place le 16 novembre 1994, de la convention commune sur la sûreté de la gestion des déchets et de leur devenir dans les zones marines,

*Réaffirmant*, l'urgence et la complication qu'est le défi du traitement des déchets dans les espaces maritimes ainsi que l'atteinte qu'ils peuvent porter à la faune et la flore,

*Déclarant*, la nécessité impérieuse d'établir des solutions réelles et concrètes dans la gestion des déchets plastiques dans les mers et océans,

*Rappelant*, la signature des Etats membres dans un accord de minimisation des déchets plastiques sur les aires maritimes,

*Observant*, un taux de déchets plastiques en augmentation et qui en termes de quantité à un taux de production quotidien d'environ 139 000 kg, dont 83 % sont mal gérés ; 2 778 kg/jour de déchets plastiques s'échappent dans l'environnement au Bénin,

*Tenant compte de* l'implication sur la santé, la sécurité de tous et l'environnement,

*Portant*, une appréciation positive aux initiatives passées établissant des normes internationales comme le 19 juin 2023, lors de l'accord sur le Traité international de protection de la haute mer, destiné à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les eaux Internationales qui a été adopté,

*Louant*, les actions antérieures des diverses organisations internationales tel que l'Organisation maritime Internationale, ou il y a eu la mise en place de Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets, plus connue sous le nom de convention de Londres, l'une des premières conventions internationales pour la protection du milieu marin contre les activités humaines, est entrée en vigueur le 30 août 1975,

*Exprimant*, sa reconnaissance envers les États membres, les organisations internationales et les acteurs de la société civile qui ont travaillé sur la question des déchets radioactifs de manière solidaire et collaborative,

*Réaffirmant*, de manière incontestable l'impératif essentiel de la coopération internationale, de l'échange continu des meilleures pratiques et de la recherche constante pour relever avec succès les défis présents et à venir associés aux déchets plastiques dans les mers et océans,

*Incitant*, les Etats membres à collaborer pour permettre une solidarité internationale visant à atténuer les risques et dommages liés à la non surveillance des déchets plastiques dans les océans et donc à la dégradation de l'environnement maritime,

*Attendant* avec intérêt une action globale qui mènera à résoudre le cas des déchets plastiques dans les zones maritimes ainsi qu'autres déchets comme les hydrocarbures,

1. *Propose* une collaboration avec « internationale institue for sustainable development » afin de sensibiliser la population sur les dangers possibles et risques liées aux déchets plastiques agissant sur la biodiversité, cela pourrait s'allier avec le fait de recommander une amélioration des connaissances liées aux déchets plastiques sous forme de collaboration internationale sous-direction du PNUE dans lequel les Etats Membres pourront échanger diverses informations, réussites ou échecs sur des dispositifs mis en place pour la gestion des déchets plastiques en zone marine, en prévision d'arriver un bilan général équilibré et favorisant une lutte positive pour l'environnement contre le défi des déchets plastique pour la biodiversité des milieu marins ;

2. *Encourage* la création d'un groupe international qui pourra se pencher sur la Question du traitement des déchets plastiques, à l'image du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution de la situation maritime ; OMI (organisation maritime internationale), qui est un groupe évaluant la situation actuelle, et proposant ses recommandations pour les futures mesures, associé à la 4e ANUE (Assemblée des Nations Unies pour l'environnement) ayant adopté comme résolution de « Lutter contre la pollution par les produits en plastique à usage unique » et « Déchets plastiques et micro plastiques dans le milieu marin » ;

3. *Déclare* que le comité de négociation intergouvernemental pourrait également souhaiter discuter du rôle de l'interface science-politique dans la gouvernance des plastiques et envisager des moyens de tirer parti de divers organes d'évaluation scientifique, notamment le Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin susmentionné, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, le Groupe d'experts du mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, et le groupe scientifique et politique sur les produits chimiques, les déchets et la pollution qui doit être créé conformément à la résolution 5/8 de de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Le comité de négociation intergouvernemental pourrait envisager d'investir dans des fonctions de gestion des connaissances en rassemblant les données scientifiques les plus récentes figurant dans les rapports produits par les organisations concernées, telles que l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et la Banque mondiale ;

4. *Demande* une étude des microplastiques par le « 5 Gyres Institute » dans les écosystèmes aquatiques, cela pourrait servir à tirer parti de la science pour éclairer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques novatrices ;

5. *Invite* les états partageant les mêmes côtes que le Bénin et leurs populations à une prise de conscience collective au niveau de l'impact de leurs déchets plastiques sur la biodiversité océanique ;

6. *Affirme* qu'il est essentiel de passer à des approches circulaires, comme des pratiques de consommation et de production durables, une accélération du développement et de l'adoption d'alternatives par les entreprises et une sensibilisation accrue des consommateurs pour permettre des choix plus responsables, pour cela il faudrait augmenter le budget de différentes associations comme « OPE » qui est une association basée à Cotonou luttant contre la pollution plastique des espaces marins, mais aussi l'« ADAN » qui est une organisation chargée de la sensibilisation à la pollution marine ainsi qu'à la préservation des océans, il y a aussi « la coalition Béninoise pour la couronne de fer » qui œuvre pour la protection de l'écosystème de la couronne de fer, qui comprend les zones côtières, les mangroves ainsi que toute forme d'habitat marin, ou permettre un accès à tous à des moyens plus responsables et pour cela les pays les moins développés devrait bénéficier d'aide et de mise en place d'association internationales comme « Greenpeace » ou « WWF », qui pourraient alors fournir un soutien financier au Bénin ou collaborer avec des partenaires locaux pour réussir à développer une certaine forme de vie plus responsable au niveau écologique ;

Décide de rester activement saisi de la question.

---

